

SERVICE EAU VIRE NORMANDIE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

MONSIEUR LE PRESIDENT
 SERVICE EAU VIRE NORMANDIE
 1 rue de l'Artisanat
 14500 VIRE NORMANDIE

Prélèvement du : mercredi 24 novembre 2021 à 11h10
Code Sise du prélèvement 00220551
Installation Station de traitement production MOULIN NEUF
Nom du point de surveillance STATION MOULIN NEUF
Localisation exacte ET A LA STATION DE TRAITEMENT MOULIN NEUF
Commune VIRE NORMANDIE

Prélevé par : THIERRY BOUCHE (LABORATOIRE)
Type visite : P1+P2 POINT DE MISE EN DISTRIBUTION
Type d'eau : ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

Analyse laboratoire

effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2021.25814-1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MÉTABOLITES PERTINENTS					
ESA metolachlore	0,11 µg/L		0,10		
Flufenacet ESA	<0,01 µg/L		0,10		
OXA alachlore	<0,01 µg/L		0,10		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
Diméthachlore OXA	<0,01 µg/L		0,10		
Diméthénamide ESA	<0,01 µg/L		0,10		
Diméthénamide OXA	<0,01 µg/L		0,10		
Flufenacet OXA	<0,01 µg/L		0,10		
Propachlore ESA	<0,01 µg/L		0,10		
Propachlore OXA	<0,01 µg/L		0,10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS					
CGA 354742	<0,01 µg/L				
CGA 369873	<0,05 µg/L				
ESA acetochlore	<0,01 µg/L				
ESA alachlore	0,02 µg/L				
ESA metazachlore	0,03 µg/L				
OXA acetochlore	<0,01 µg/L				
OXA metazachlore	<0,01 µg/L				
OXA metolachlore	<0,01 µg/L				

Commentaires du laboratoire

Métolachlore ESA : avis provisoire du 01/12/2021

Zone desservie

L'eau était, au moment du prélèvement, conforme aux normes bactériologiques mais non conforme vis-à-vis du paramètre ESA-métolachlore (produit de dégradation d'un pesticide). Cette non conformité fait l'objet d'un suivi et d'actions correctives. Sur le plan sanitaire, les concentrations relevées ne justifient pas de restriction de consommation.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'ingénieur d'études sanitaires

Signé

Eugénie ALBERT